

Service Enfance/Jeunesse - Ville de Bénodet

Accueils de loisirs

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Accueils Collectifs de Mineurs (Périscolaire)

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Extra-scolaire)

Kernevez/Poulpry

Fonctionnement :

Les accueils de loisirs sont gérés par le service Animations de la mairie :

Contact : Morgane Guéguen, responsable enfance jeunesse : 02 98 57 05 46 ou animations@benodet.fr

L'un, situé à **Kernevez**, 25 avenue de la mer à Bénodet, s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires (sauf Noël et 2 semaines en août).

L'autre, à thématique sportive, au complexe sportif de **Poulpry**, est réservé aux enfants de **7 ans** (révolus) à 13 ans et se déroule certains après-midis des vacances scolaires.

Les centres sont agréés par les institutions référentes : Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports et Protection Maternelle Infantile (pour les moins de 6 ans à Kernevez).

L'arrivée : Les horaires d'accueil et de sortie sont précisés en point 7 de ce règlement. La direction peut refuser un enfant arrivant hors délais. En effet, pour des raisons d'organisation liées aux activités, les ALSH ne peuvent pas accepter les enfants à toute heure de la journée.

Les parents se doivent d'accompagner leurs enfants à l'arrivée au centre jusqu'à leur prise en charge par un animateur (y compris à Poulpry).

Le départ : Les enfants peuvent quitter les ALSH à l'issue de l'activité selon les horaires prévus en fonction des périodes et des centres. Tout retard donne lieu à une observation et un refus d'accueil en cas de récidive.

En cas de retards abusifs, les autorités compétentes en matière de recueil d'enfant en sont informées et saisies.

1) Modalités d'inscriptions, Autorisations parentales

L'inscription :

Les inscriptions se font obligatoirement par le portail famille. La période de réservation sera ouverte 1 mois avant le premier jour des vacances scolaires. Il est possible d'annuler la réservation plus d'une semaine à l'avance directement sur le portail famille.

Toute annulation intervenue moins d'une semaine à l'avance sera due (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Au-delà de 5 absences (non justifiées par un certificat médical et intervenant hors délai), **pour un enfant dans les 6 derniers mois, les demandes de réservation de la famille passeront automatiquement en liste d'attente. L'inscription pourra être prise en compte seulement à la date limite des réservations et en fonction des places disponibles.**

Pièces à fournir (à renouveler à chaque début d'année scolaire) :

- **Attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile + individuelle accident)**
- **Copie du carnet de vaccination de l'enfant**

Les organisateurs refuseront les enfants dont les dossiers d'inscription ne seront pas complets ou correctement remplis.

2) Responsabilité, Santé

Responsabilité :

La ville de Bénodet est responsable de l'enfant accueilli à partir du moment où il est remis par son accompagnateur légal (ou désigné sur la fiche d'inscription) à un animateur, au sein de l'établissement. La responsabilité de la ville s'arrête lorsque l'enfant est remis à son accompagnateur légal (ou désigné sur la fiche d'inscription).

La responsabilité de la collectivité n'est engagée que pendant la présence effective des enfants au centre.

L'arrivée ou le départ d'un enfant seul n'est autorisé que sur accord écrit (sur la fiche d'inscription) du responsable légal.

Le personnel municipal n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture. Les familles doivent respecter scrupuleusement les horaires.

Santé :

Les enfants ne peuvent être accueillis au centre de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

Il est recommandé de faire prescrire par votre médecin les éventuelles prises de médicaments le matin et/ou le soir.

Aucun médicament ne sera donné sans présentation d'une ordonnance médicale accompagnée des médicaments dans leur boîte d'origine.

La fiche santé sur le portail famille est à renseigner pour chaque enfant. Les enfants doivent être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours suivant la gravité de la situation ainsi que le responsable légal de l'enfant.

Toute consultation chez le médecin, intervenant pendant le centre de loisirs, est à la charge du responsable légal.

Le responsable légal de l'enfant autorise l'autorité compétente à prendre, le cas échéant, toutes dispositions utiles en vue de l'application des traitements d'urgence, médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.

3) Vie collective, Activités

Vie collective :

Les enfants doivent s'interdire tous gestes ou paroles qui porteraient atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Le personnel d'animation est soumis aux mêmes obligations.

Les jeux électroniques, jouets personnels ainsi que l'utilisation des téléphones portables sont interdits.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte d'objets ou d'effets personnels.

Encadrement :

Conformément à la réglementation de la direction départementale de la Cohésion Sociale, le centre est animé par un personnel diplômé dont l'effectif est adapté aux besoins d'encadrement.

Activités :

Dans le cadre du projet éducatif, un programme d'activités est établi pour chaque période par l'équipe d'animation.

Il est donné à titre indicatif et pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques, des souhaits des enfants ou d'un nombre insuffisant de participants.

Une tenue adaptée aux conditions météorologiques de la journée doit être fournie : vêtement de pluie, chapeau, maillot, change. Les vêtements des enfants doivent être marqués.

4) Conditions d'accès

Les accueils collectifs de mineurs de Bénodet sont accessibles aux enfants scolarisés et/ou domiciliés à Bénodet.

Tranches d'âges et capacités d'accueil maximum (agrées SDJES 29 et PMI) :

ALSH Kernevez :

- 24 places pour les enfants de 3 à 6 ans
- 36 places pour les enfants de 7 à 12 ans

ALSH Poulpry :

- 24 places pour les enfants de 7 à 15 ans

Les noms des enfants présents aux ALSH sont consignés sur un registre journalier.

5) Facturation/Tarifification (périscolaire + extrascolaire) :

Facturation :

Les factures seront établies en **fonction des réservations effectuées sur le portail famille et non en fonction du nombre de jours réalisés.**

Un pointage journalier est effectué par le personnel municipal.

Toute annulation intervenue moins d'une semaine à l'avance sera due. Les dégrèvements se feront uniquement sur présentation de justificatifs dûment fournis (ex : certificat médical).

Tarifs :

Les tarifs des **accueils de loisirs** sont fixés chaque année par délibération en conseil municipal.

Ils sont appliqués suivant une grille de tarification modulaire qui varie en fonction du revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

Chaque famille déclare sa tranche de revenu sur la fiche « Responsable famille » du portail famille.

La collectivité peut être amenée à demander copie de l'avis d'imposition.

En cas d'anomalie constatée, le barème appliqué sera celui de la tranche supérieure.

La garderie et les repas (pour le site de Kernevez) sont inclus dans les tarifs.

6/ Modalités de paiement :

Trois modes de règlement vous sont proposés :

- Par chèque libellé au nom du Trésor Public et à adresser directement au Trésor Public de Rosporden (32, Rue Nationale, 29140 ROSPORDEN accompagné du talon de la facture.
- Par prélèvement automatique (RIB à renseigner sur la fiche « Responsable famille » sur le portail famille).
- Par CESU (se renseigner auprès de la Trésorerie).

Le montant réglé doit exactement correspondre au montant de la facture. Aucune correction ne peut être apportée par les parents eux-mêmes. En cas de contestation, ils doivent s'adresser au service scolaire de la Mairie. La mise en recouvrement des sommes dues par les familles se fait au moyen de factures mensuelles.

7) Conditions d'accueil spécifiques

ALSH Kernevez –vacances scolaires

Lieu d'accueil : Restaurant scolaire 25, avenue de la mer - 29950 Bénodet

Accueil des enfants de 3 à 12 ans domiciliés et/ou scolarisés à Bénodet

Les enfants sont accueillis en **garderie de 7h30 à 9h30 et de 17h30 à 19h**

Les départs de l'ALSH se font **après 17h30** et jusqu'à 19 H 00.

L'inscription à la demi-journée n'est pas possible.

La direction peut refuser l'accès aux enfants arrivant après 9H30.

Jours et horaires :

Vacances scolaires zone B du lundi au vendredi (sauf vacances de Noël, jours fériés et 2 semaines en août)

ALSH Kernevez – Mercredi (Périscolaire)

Lieu d'accueil : Restaurant scolaire 25, avenue la mer 29950 Bénodet

Accueil des enfants de 3 à 12 ans domiciliés et/ou scolarisés à Bénodet

Les enfants sont accueillis en **garderie de 7h30 à 9h30 et de 17h30 à 19h**

Les départs de l'ALSH se font **après 17h30** et jusqu'à 19h00.

La direction peut refuser l'accès aux enfants arrivant après 9h30.

L'inscription à la **demi-journée** est possible pour **le matin uniquement**.

Dans ce cas, les départs de l'ALSH se font à 12h00 (sans repas) ou 13h30 (avec repas).

Jours et horaires :

Les mercredis durant la période scolaire.

ALSH Poulpry

Lieu d'accueil : Complexe sportif de Poulpry (hall d'entrée) 29950 Bénodet

Accueil des enfants de 7 à 17 ans domiciliés et/ou scolarisés à Bénodet

Rappel : Les parents se doivent **d'accompagner leurs enfants à l'arrivée au centre** jusqu'à leur prise en charge par un animateur.

Jours et horaires :

Vacances scolaires Zone B, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Le centre est ouvert de 14h00 à 18h00.

Activités de 14h à 17h30 / garderie de 17h30 à 18h.

La direction peut refuser l'accès aux enfants arrivant après 14h00.

Une tenue sportive adaptée est recommandée.

Les portes d'accès aux salles seront verrouillées à 14h dès la prise en charge des enfants. Après 18h, les enfants seront remis à leurs parents ou pourront quitter seuls le complexe sportif, après signature par les parents d'une décharge.

ACCUEIL : Les parents devront impérativement venir déposer (à 14h) et chercher (à partir de 17h30) leur(s) enfant(s) à l'entrée du complexe sportif de Poulpry.

Numéros utiles :

Mairie : 02.98.57.05.46

Accueil de Loisirs Kernevez : 02.98.66.21.92

Accueil de Loisirs Poulpry : 06.89.02.64.00